

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 mars 2022

- Ordre du Jour :
- I - Vote du Compte Administratif 2021
 - II - Vote du Compte de Gestion 2021
 - III - Affectation de résultat 2021
 - IV - Vote des taux d'imposition 2022
 - V - Vote du Budget Primitif 2022 de la commune et des budgets annexes
 - VI - Avenant à la convention de restauration scolaire
 - VII - Avis sur le pacte financier et fiscal
 - VIII - Motion sur l'implantation d'éoliennes au large de l'île d'Oléron
 - IX - Questions diverses

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Ismaël CHABIRON ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît DIAPHORUS, de Monsieur Tony CHÉRON ayant donné pouvoir à Madame Muriel GRZELAK, de Madame Maryline BÉRÉCHEL ayant donné pouvoir à Madame Charlène ROUCHERAY, de Madame Tatiana DION ayant donné pouvoir à Madame Valérie AMY-MOIE et de Monsieur Régis MICHAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PAJOT

Madame GRZELAK Muriel a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2022

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 12 janvier 2022 qui est adopté à l'unanimité.

I – Vote du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2021 présentés par le Maire,

Après en avoir délibéré sous la présidence de Madame Lydie LEVECQ, doyenne de la séance,

- décide, à la majorité (17 pour, 2 sans vote Madame le Maire qui est sortie et qui avait le pouvoir de Madame DION Tatiana)

1°) de donner acte au Maire de la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2021, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL				
Résultats antérieurs reportés		12 723,43 €	90 770,68 €	
Opération de l'exercice	1 070 695,40 €	1 275 199,14 €	885 679,77 €	988 458,34 €
Restes à réaliser			273 047,70 €	180 991,00 €
Totaux de l'exercice	1 070 695,40 €	1 275 199,14 €	1 158 727,47 €	1 169 449,34 €
Résultats de l'exercice		204 503,74 €		10 721,87 €
Résultats cumulés		217 227,17 €	80 048,81 €	

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE « Commerces Communaux »				
Résultats antérieurs reportés		60 552,47 €	8 840,81 €	
Opération de l'exercice	4 172,93 €	20 564,93 €	9 238,61 €	8 840,81 €
Restes à réaliser				
Totaux de l'exercice	4 172,93 €	20 564,93 €	9 238,61 €	8 460,14 €
Résultats de l'exercice		16 392,00 €	397,80 €	
Résultats cumulés		76 944,47 €	9 238,61 €	

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE « Production d'énergies photovoltaïques »				
Résultats antérieurs reportés				
Opération de l'exercice	100,00 €	0,00 €	23 630,59 €	31 000,00 €
Restes à réaliser				
Totaux de l'exercice	100,00 €	0,00 €	23 630,59 €	31 000,00 €
Résultats de l'exercice	100,00 €			7 369,41 €
Résultats cumulés	100,00 €			7 369,41 €

2°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

3°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

II- Vote du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal,

31/03/2022

Après s'être fait présenté l'exécution du budget principal 2021 et ses budgets annexes « Commerces Communaux » et « Production d'énergies photovoltaïques »,

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2021 en date du 31 mars 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris tous les soldes de l'année 2020 et transcrit toutes les écritures de l'année 2021,

- déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

III – Affectation de résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats des comptes administratifs 2021 approuvés lors de la séance du 31 mars 2022 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'affectation de résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Budget Principal : Commune

Excédent antérieur de fonctionnement	12 723,43 €
Excédent de fonctionnement 2021	204 503,74 €
Besoin en investissement	80 048,81 €
Déficit 2021 +(dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2021)	
Affectation de résultat	80 048,81 €
Reprise sur excédent antérieur	0,00 €
Nouveau montant excédent 2022 (fonctionnement)	137 178,36 €

Budget Annexe : « commerces communaux »

Excédent antérieur de fonctionnement	60 552,47 €
Excédent de fonctionnement 2021	16 392,00 €
Besoin en investissement	9 238,61 €
Déficit 2021 +(dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2021)	
Affectation de résultat	9 238,61 €
Reprise sur excédent antérieur	0,00 €
Nouveau montant excédent 2022 (fonctionnement)	67 705,86 €

Budget Annexe : « Production d'énergies photovoltaïques »

Excédent antérieur de fonctionnement	0,00 €
Déficit de fonctionnement 2021	100,00 €
Besoin en investissement	0,00 €
Déficit 2021 +(dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2021)	
Affectation de résultat	0,00 €
Reprise sur excédent antérieur	0,00 €
Nouveau montant déficit 2022 (fonctionnement)	100,00 €

IV – Vote de taux d'imposition 2022

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2022. Le produit fiscal 2022 à taux constant s'élève à 744 254 €. Madame le Maire signale que la Commission « Finances », réunie le 22 mars dernier, a proposé le maintien des taux communaux par rapport à 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité pour le maintien des taux à savoir :

taxe foncière bâti : 44,80 %
taxe foncière non bâti : 67,26 %

Madame le Maire précise que les taux de la Communauté de Communes Aunis Atlantique resteront également identiques à ceux de 2021.

V- Vote du Budget Primitif 2022 de la commune et des budgets annexes

Madame le Maire propose le budget primitif 2022 de la commune et ses budgets annexes préparés par la commission « Finances » réunie le 22 mars 2022.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le budget primitif 2022 et les budgets annexes « Commerces Communaux » et « Production d'Energies Photovoltaïques » comme suit :

BUDGET PRIMITIF : COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Recettes</u>	Prévision
002 Excédent de fonctionnement reporté	137 178,36 €
70 Produits des services, domaine et vente	166 100,00 €
73 Impôts et taxes	36 000,00 €
731 Impositions directes	731 904,00 €
74 Dotations et Participations	320 850,00 €
75 Autres produits de gestion courante	10 200,00 €
76 Produits financiers	5,00 €
77 Produits spécifiques	500,00 €
013 Atténuations de charges	8 900,00 €
	<hr/>
TOTAUX	1 411 637,36 €

<u>Dépenses</u>	Prévision
011 Charges à caractère général	447 800,00 €

31/03/2022

012	Charges de personnel et frais assimilés	621 550,00 €
65	Autres charges de gestion courante	101 260,00 €
66	Charges financières	13 000,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
023	Virement à section d'investissement	227 527,36 €
TOTAUX		1 411 637,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u>		Prévision
001	Excédent reporté	12 007,89 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	190 048,81 €
13	Subventions d'investissement	546 847,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	55 275,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	227 527,36 €
TOTAUX		1 031 706,06 €

<u>Dépenses</u>		Prévision
16	Emprunts et dettes assimilées	195 248,00 €
21	Immobilisations corporelles	612 876,36 €
23	Immobilisations en cours opérations d'équipement	223 581,70 €
TOTAUX		1 031 706,06 €

BUDGETS ANNEXES :**COMMERCES COMMUNAUX****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Recettes</u>		
002	Excédent de fonctionnement reporté	67 705,86 €
70	Produits des services, domaine et vente	1 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	29 000,00 €
TOTAUX		97 805,86 €

<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	16 408,86 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €

31/03/2022

66	Charges financières	1 732,00 €
023	Virement à section d'investissement	79 660,00 €
	TOTAUX	97 805,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes**

021	Virement de la section de fonctionnement	79 660,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 238,61 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €
	TOTAUX	91 898,61 €

Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté	9 238,61 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 660,00 €
21	Immobilisations corporelles	70 000,00 €
	TOTAUX	91 898,61 €

PRODUCTION D'ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Recettes**

70	Produits des services, domaine et vente	3 500,00 €
	TOTAUX	3 500,00 €

Dépenses

002	Déficit de fonctionnement reporté	100,00 €
011	Charges à caractère général	1 089,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1,00 €
66	Charges financières	329,00 €
023	Virement à section d'investissement	1 981,00 €
	TOTAUX	3 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Recettes**

001	Excédent d'investissement reporté	7 369,41 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 981,00 €
27	Autres immobilisations financières	360,00 €

	TOTAUX	9 710,41 €
<u>Dépenses</u>		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 918,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 432,41 €
27	Autres immobilisations financières	360,00 €
	TOTAUX	9 710,41 €

Les membres de la commission Voirie précise que les travaux de voirie prévus auront lieu rue de la Bichonne, rue de Longèves, rue de la Bosse rue de la Chapelle pour la partie Breuil. D'autres travaux seront réalisés rue du Pré Vert, rue des Grandes Haies et notamment les trottoirs rue du Petit Avention. Monsieur Brice LIAIGRE demande si la rue de la Bichonne gardera la même configuration après les travaux. Il rappelle que des engins agricoles circulent régulièrement dans cette rue et qu'ils sont gênés par le stationnement des véhicules.

Il souligne également que ce stationnement intempestif avait empêché le passage d'un engin agricole qui était en feu l'année dernière et qui ne pouvait pas accéder au point d'eau pour éteindre l'incendie. Monsieur Brice LIAIGRE souhaiterait que le stationnement ne se fasse que d'un seul côté afin de limiter ces inconvénients avec la mise en place d'un panneau de stationnement alterné ou que le stationnement soit réglementé avec des places bien définies.

Monsieur Eric PAJOT fait part de la réponse de la commune de Bourgneuf qui refuse de vendre les terrains. Cependant, elle autoriserait un droit de passage. Il resterait maintenant à se mettre d'accord avec les propriétaires et/ou agriculteurs possédant les parcelles limitrophes.

VI – Avenant à la convention de restauration scolaire

Madame le Maire fait lecture d'une demande de révision de tarifs émise par la société de restauration CONVIVIO au vu de l'augmentation actuelle des coûts globaux.

Madame le Maire rappelle que cette société a déjà fait une demande qui avait été approuvée en 2020 en versant une indemnité à cause des pertes de repas dues aux confinements successifs et au covid.

Madame le Maire ne souhaite pas répondre favorablement à leur demande cette fois-ci car la commune a également des charges supplémentaires à payer pour les repas commandés et qui ne peuvent pas être annulés au dernier moment quand les enfants ou enseignants sont absents. Monsieur Eric PAJOT demande s'ils anticipent une possible pénurie et si on peut discuter le montant de cette augmentation. Madame Charlene ROUCHERAY fait remarquer que la qualité de repas semble avoir baissée dernièrement, en particulier la dureté des viandes de bœuf. Elle ajoute que la commission Scolaire rencontre avant chaque période de vacances le commercial de la société et lui a déjà fait part de ces soucis de baisse de qualité.

31/03/2022

Madame Justine THOMAS-LETARTRE demande confirmation de la date de fin du contrat et propose de choisir un autre prestataire lors du prochain appel d'offres. Madame le Maire confirme que le contrat se termine en août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 contre et 1 abstention) refuse de signer un avenant pour la révision des tarifs avec la société CONVIVIO.

VII – Avis sur le Pacte financier et fiscal

Madame le Maire donne un complément d'informations sur le pacte financier et fiscal qui avait été présenté par Monsieur Jean-Pierre SERVANT lors du Conseil Municipal du 12 janvier 2022 et souligne son intérêt pour la commune.

Cependant, vu le nombre d'absents et le manque de compréhension de l'assemblée, il est décidé de reporter le vote.

De plus, Monsieur Eric PAJOT rappelle qu'il n'a toujours pas reçu de réponses claires à ses questions posées lors de la précédente présentation et par conséquent, il n'est pas favorable au vote.

VIII – Motion sur l'implantation d'éoliennes au large de l'Île d'Oléron

Madame le Maire présente le projet de parc éolien au large de l'Île d'Oléron et explique à quel point les conséquences pourraient être négatives pour nos côtes. Elle donne l'exemple du port de la Cotinière, amélioré dernièrement qui pâtirait de ce projet. De plus, elle ajoute que notre département n'a pas à supporter toutes les contraintes pour la production d'énergie renouvelable de l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine. Elle souhaite que chaque collectivité locale puisse définir les zones d'implantation pour les possibles projets de production d'énergie renouvelable en protégeant son patrimoine, en particulier les réserves naturelles. Elle déclare que la motion a été validée à la majorité lors du Conseil Départemental contre l'implantation dans les zones naturelles protégées.

Madame le Maire souhaite lancer le débat sur cette question et que chaque conseiller puisse prendre conscience de ces problématiques. Il est fait remarquer par certains conseillers qu'un grand nombre d'éoliennes existent déjà sur l'Aunis en particulier au niveau de Surgères et Saint-Jean d'Angély.

IX- Questions diverses

Madame le Maire appelle à la vigilance car une voiture a été volée cette semaine devant l'église et un accident de 2 roues a été constaté aux Longeards le week-end dernier.

Madame le Maire demande que des groupes de travail soient mis en place au sujet de l'aménagement de la place de la Libération pour définir les besoins et les attentes de chacun. Le document pour la SEMDAS pourra alors être complété. Monsieur Brice LIAIGRE se propose pour réaliser un planning/sondage pour trouver une date de réunion convenant au plus

grand nombre des conseillers.

Monsieur Eric PAJOT informe qu'il attend un second devis pour la démolition des anciens ateliers. Monsieur Brice LIAIGRE propose l'entreprise ROUVRAUD de La Rochelle. Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE demande si les arbres près de chez Monsieur Carlos PEIREIRA seront conservés. Madame le Maire le confirme. Madame Muriel GRZELAK demande si le bâtiment central en vieilles pierres peut être conservé. Hélas cette construction est trop vieille et dangereuse. Cependant Madame Le Maire ajoute que certaines pierres seront conservées et stockées. Il faudra se renseigner sur un maçon qui pourrait les utiliser ultérieurement. Madame le Maire demande si un aménagement temporaire du terrain déblayé est prévu. Monsieur Eric PAJOT répond qu'un revêtement identique à celui devant la bibliothèque est prévu.

Concernant le préau de l'école, Madame Le Maire voudrait revenir à la structure en bâche colorée. La majorité du Conseil Municipal est contre cette proposition. Donc Madame le Maire signale qu'il faudra modifier le dossier de subventions vu l'augmentation des coûts des matériaux.

Monsieur Eric PAJOT informe que le projet avec la société Nexcity est en attente. Les terrains ont bien été achetés. Madame Muriel GRZELAK demande si un potentiel droit de regard sur les loyers pratiqués en particulier pour les futurs cabinets médicaux seraient possible. Cela étant une opération privée, ce ne sera possible, que si la commune achète les locaux.

A propos des modulaires situés rue du Levant, Monsieur Eric PAJOT informe que le consuel n'a pas pu être validé car les réseaux ne sont pas mis en place. Monsieur Eric PAJOT informe que suite à la réunion de lundi soir avec les professionnels de santé, une des ostéopathes s'en va et l'autre va bien s'installer dans les locaux temporaires. Mais elle déplore le tarif assez cher de la location. Monsieur Eric PAJOT propose de discuter d'une éventuelle baisse, en particulier si les autres cabinets sont loués aussi ; Ce qui n'est hélas pas le cas actuellement. La volonté de tous est que les 4 cabinets soient utilisés.

Monsieur Eric PAJOT annonce une réunion le 2 mai 2022 à 9h à propos de la réalisation des travaux d'aménagement rue Marie Louise Cardin.

Madame le Maire et Madame Aurélie GRANIER demande si des travaux de peinture sont prévus dans la salle des fêtes. Monsieur Eric PAJOT répond qu'il n'a encore rien été demandé aux agents. Le problème de l'accessibilité aux sanitaires lors des marchés insolites quand la salle des fêtes est louée est posé par Madame Aurélie GRANIER. Elle propose de laisser l'accès à ceux de l'étage au dessus de la salle basse. Madame le Maire s'y oppose à cause du manque de visibilité de la porte donnant sur la rue et du matériel des associations présent au même étage.

Madame Muriel GRZELAK remercie la commune pour l'éclairage mis en place aux Longeards depuis le début de la semaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23 h 25.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 22 avril 2022
Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
31/03/2022

V. AMY-MOIE

C. BERGÉ

T. CHÉRON

J. CANETTI

B. DIAPHORUS

A.M. GAERTNER REVEILLERE

A. GRANIER

K. LEFEVER

L. LEVECQ

B. LIAIGRE

R. MICHAUD

E. PAJOT